

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
 POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
 Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
 Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;
 Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
 Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
 Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
 Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
 Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
 Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;
 Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 18 juin 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
CP976250001	Madame	ABDALLAH	Lissay	05/09/1985	M'Tsangamouji
CP976250002	Madame	ABDALLAH	Mami	03/06/2001	Koungou
CP976250003	Madame	AHAMADI	Zakia	24/07/2005	Mamoudzou
CP976250004	Madame	ATTOUMANE	Zainoune	02/07/2000	Bazimini
CP976250005	Madame	ATTOUMANI SALIME	Saylina	25/05/2002	Koungou
CP976250006	Madame	BACAR	Houdhouniya	21/10/1993	Koungou
CP976250007	Madame	BOURA	Anchia	17/03/1998	Koungou
CP976250008	Madame	HASSANI	Kaina	06/09/2000	Mamoudzou
CP976250009	Madame	HOUMADI	Rikinaza	07/11/1999	Mamoudzou
CP976250010	Monsieur	MOUSSA	Abdillah	19/07/2002	Tsingoni
CP976250011	Madame	MOUSSA MCOLO	Lida	14/05/2003	Bandrele
CP976250012	Madame	YOUSSOUF	Naila	10/05/1997	Mamoudzou

Article 2. - La rectrice de région académique de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUZOU, le 18/06/2025

Pour la rectrice de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

